



Décision n° 63/2025

DECISION DU MAIRE portant virements de crédits Décision Modificative du Budget n°2/2025

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget de la Commune approuvé par délibération n° CM 40/035/2025 du 1^{er} avril 2025,

Vu la délibération n° CM 43/068/2025 du 23/09/2025 portant décision modificative du budget n°1/2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre en section d'investissement, pour permettre le financement de dépenses non prévues au budget primitif 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De procéder aux virements de crédits suivants :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT - Dépenses		
Opération n°64 – PROPRIETE DE L'ORANGERIE 2188-64-020 : Autres immobilisations corporelles <i>Complément pour remplacement des rideaux ignifugés de la grande salle</i>		2 300.00 €
Opération n°57 – BATIMENTS COMMUNAUX 21318-57-020 : Constructions – autres bâtiments publics <i>Virement vers opération 64</i>	2 300.00 €	
Opération n°85 – CONSTRUCTION DOJO 21314-85-321 : Constructions – bâtiments culturels et sportifs <i>Complément pour protections des poutres salle multisport</i>		340.00 €
Opération n°86 – AIRES DE JEUX 2188-86-020 – Autres immobilisations corporelles <i>Virement vers opération 85</i>	340.00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT - Dépenses	2 640.00 €	2 640.00 €

ARTICLE 2 :

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à M. le Sous-Préfet de l'Essonne.

Fait à Ollainville, le 02 octobre 2025,

Le Maire,

Jean-Michel GIRAudeau



REÇU EN PREFECTURE

le 07/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-091-219104619-20251002-DEC632025-A